

120 L'entrée des artistes et de la scène est rigoureusement interdite à toute personne étrangère au théâtre.

130 Il est expressément défendu de fumer dans le théâtre.

14 Dans le cas d'indisposition subite d'un artiste ou pour une raison indépendante de la volonté de la direction, l'administration se réserve le droit de changer le spectacle annoncé et d'en informer le public par le régisseur avant le lever du rideau.

150. Les cartes d'abonnement sont transférables.

